

## AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 2<sup>e</sup> SECONDAIRE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages au cours de la présente année scolaire. Veuillez ne considérer que les informations relatives aux cours auxquels votre enfant est inscrit.

Étape	Pondération de l'étape	Période	Transmission des bulletins (au plus tard)
Bulletin Préliminaire	S.O.	S.O.	15 octobre
1	20 %	27 août au 6 novembre	20 novembre
2	20 %	10 novembre au 12 février	15 mars
3	60 %	16 février au 22 juin	10 juillet

	Communication écrite autre que le bulletin	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)
<b>Français, langue d'enseignement</b>	<b>Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement</b>			
Lire (40 %)			✓	✓
Écrire (40 %)		✓		✓
Communiquer oralement (20 %)			✓	✓
<b>Anglais, langue seconde de base</b>				
Communiquer oralement en anglais (40 %)		✓	✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)		✓		✓
Écrire des textes (30 %)			✓	✓
<b>Mathématique</b>				
Résoudre une situation-problème (30 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓	✓	✓
<b>Science et technologie</b>				
Pratique (40 %)			✓	✓
Théorie (60 %)		✓	✓	✓
<b>Géographie (100 %)</b>			✓	✓
<b>Histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)</b>			✓	✓
<b>Art dramatique (100 %)</b>		✓	✓	✓
<b>Éducation physique et à la santé (100 %)</b>		✓	✓	✓
<b>Culture et citoyenneté québécoise (100 %)</b>			✓	✓

Les compétences se développent dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à la discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci.

L'enseignant(e) évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Il est à noter qu'à la fin de l'année, les élèves seront soumis à une épreuve ministérielle obligatoire en français (écrire). Ils pourraient aussi être soumis à une ou des épreuves imposées du CSSDM dans certaines disciplines.

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape 3.

- Exercer son jugement critique
- Communiquer

- Organiser son travail
- Travailler en équipe

**Précision**

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.